



COMMUNIQUÉ

Sous embargo jusqu'à 13h00, le 12 décembre 2007

Tarifs d'électricité

Le RNCREQ propose un signal de prix qui favorise une consommation responsable

Montréal, 12 décembre 2007 – Dans le cadre des audiences de la Régie de l'énergie sur la demande de hausse tarifaire d'Hydro-Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a proposé aujourd'hui une nouvelle structure tarifaire pour les clients domestiques, laquelle permettrait de favoriser une consommation plus responsable de l'électricité.

La proposition est issue d'une expertise conjointe réalisée par M. Jim Lazar, économiste spécialisé dans l'analyse des ressources et des tarifs des services d'utilité publique, et par M. Philip Raphals, expert en matière de stratégies et politiques qui favorisent l'utilisation durable des ressources énergétiques. M. Lazar est associé pour le Regulatory Assistance Projet (États-Unis) alors que M. Raphals est directeur du Centre Hélios à Montréal.

La proposition s'articule essentiellement autour des paramètres suivants :

- Une réduction des frais de base à 0,25¢ par jour (au lieu de 40¢) de manière à mieux refléter la réalité des coûts associés à ce service
- L'ajout d'un troisième échelon de tarification. Le prix des trois échelons se rapproche respectivement des coûts de fourniture nécessaire pour répondre aux besoins des «appareils électriques et éclairage», du «chauffage de l'eau» et du «chauffage de l'espace». Le premier échelon serait moins cher que la première tranche existante (5¢), alors que le second serait un peu plus élevé (6,5 ¢).
- Le prix du dernier échelon serait porté à 8¢ (au lieu de 7,03 ¢ actuellement). Ce niveau demeure néanmoins inférieur à la valeur que représente aujourd'hui la fourniture d'un kWh additionnel (plus de 10 ¢).

Selon les modélisations effectuées à partir de ces paramètres, il en résulterait :

- Une réduction des tarifs pouvant aller jusqu'à 10 % pour ceux qui consomment le moins, incluant la plupart des ménages à faible revenu ;
- Une hausse modérée (1 à 3 %) pour les clients à consommation moyenne ;
- Une hausse pouvant atteindre jusqu'à 10 % pour les clients qui font un usage très important d'électricité.

Il s'agit ainsi d'une proposition très intéressante dans la mesure où elle permet d'imputer aux consommateurs énergivores l'essentiel des charges additionnelles de consommation tout en protégeant les clients à faibles revenus. En outre, cette approche a l'avantage d'être basée sur les coûts réels et donc de mettre en pratique les principes d'utilisateur-payeur, et de pollueur-payeur.

Dans le cas où la Régie jugerait que les impacts tarifaires sur les grands consommateurs seraient excessifs, les experts du RNCREQ proposent une option qui offrirait durant l'hiver un bloc additionnel d'énergie à prix modique pour les ménages qui chauffent actuellement avec l'électricité. Cela permettrait de maintenir l'effet dissuasif à l'endroit de ceux qui choisissent l'électricité pour chauffer l'espace dans la nouvelle construction.

Rappelant que *«la consommation d'énergie constitue aujourd'hui l'une des causes les plus importantes de dégradation de l'environnement»*, le directeur général du RNCREQ, M. Philippe Bourke, *«espère que la proposition qu'il présente, bien que perfectible, saura intéresser la Régie de l'énergie»*. *En favorisant la réduction de la consommation tout en participant à la réduction de la pauvreté, cette proposition s'inscrit avantageusement dans une optique de développement durable»*.

Enfin, si la Régie estime que l'application de cette approche est prématurée, en raison notamment des implications sociopolitiques qu'elle soulève, le RNCREQ l'invite néanmoins à proposer une démarche visant sa bonification et son étude détaillée en vue d'une application dans le cadre de la modification tarifaire de 2009.

- 30 -

Pour des entrevues avec MM Lazar, Raphals et Bourke, communiquez avec la responsable des communications du RNCREQ, Mme Chantal Rainville, cell. : 418-254-6938.